

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0873 du 13/08/2021**

Arrêté du 12 août 2021

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté rapporte et porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 01/11/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**



**ARRÊTÉ**

rapportant et portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2021

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 8 juillet 2021 portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2021
- Vu la demande de l'intéressé ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 8 juillet 2021, en tant qu'elles concernent l'affectation de **M. Benoît GODART**, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale :

Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date affectation	Frais CR*
GODART	BENOIT	000002371094	987	DFIP POLYNESIE FRANCAISE EMPLOI ADMINISTRATIF	63	DRFIP GUYANE EMPLOI ADMINISTRATIF	01/11/2021	art.24§I-2*

\* Frais de changement de résidence (sous réserve de la vérification des droits) :  
- art.24§I-2 du décret 98-844 du 22 septembre 1998 modifié

**Article 2 :** **M. Benoît GODART**, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, est affecté dans les fonctions et conditions ci-après :

Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date affectation	Frais CR*
GODART	BENOIT	000002371094	987	DFIP POLYNESIE FRANCAISE EMPLOI ADMINISTRATIF	63	DRFIP GUYANE EMPLOI ADMINISTRATIF	01/11/2021	art.41*

\* Frais de changement de résidence (sous réserve de la vérification des droits) :  
- art.41 du décret 98-844 du 22 septembre 1998 modifié

**Article 3:** les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 12 AOÛT 2021  
POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,  
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :  
- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;  
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.  
En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)"

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756